

Groupe scolaire  
Jean Cassaigne



Association  
Les amis de  
Mgr Cassaigne



## Prix Jean Cassaigne des lycéens pour la solidarité internationale

[www.prixjeancassaigne.org](http://www.prixjeancassaigne.org)

### 3<sup>EME</sup> APPEL A PROPOSITIONS 2021-2022.

*Ce prix lancé par le Groupe Scolaire Jean-Cassaigne (Mont-de-Marsan) et l'association « Les amis de Monseigneur Cassaigne » (Grenade-sur-l'Adour) souhaite récompenser des organisations françaises dont l'action a contribué de façon significative à améliorer les conditions de vie d'une population vulnérable au Sud. Il s'inspire de l'œuvre de Jean Cassaigne<sup>1</sup> qui, au 20<sup>ème</sup> siècle, a consacré son existence à donner un cadre de vie digne et joyeux aux lépreux des peuples autochtones des hauts-plateaux vietnamiens. Les organisations lauréates de ce prix sont choisies en réponse à un appel à propositions par un jury de lycéens du lycée Jean-Cassaigne. Ce jury est appuyé par un comité d'experts de la recherche et du développement international.*

#### \* Qui peut en bénéficier ?

Une organisation française de solidarité internationale laïque ou confessionnelle reconnue d'utilité publique ou d'intérêt général dont le **budget annuel en 2020 a été inférieur ou égal à 3 M €.**

#### \* Deux prix sont décernés en 2022

Les dons reçus en 2021 par la Fondation Jean Cassaigne<sup>2</sup> permettent de **récompenser en 2022 deux organisations** dont les actions sont choisies par les lycéens.

- Le lauréat reçoit 9 000 € et un trophée.
- L'organisation arrivée en second reçoit 3 000 €.

<sup>1</sup> Voir la vie de Jean Cassaigne sur le site internet de l'association *Les amis de Mgr Cassaigne*, <http://amisjean.cassaigne.free.fr/>

<sup>2</sup> Fondation sous égide de la Fondation Raoul Follereau reconnue d'utilité publique

\* **Qu'est ce qui est éligible ?**

Une action déjà engagée ou récemment terminée dans un pays du Sud qui a permis de redonner de la dignité aux populations les plus démunies. Il s'agit essentiellement des jeunes enfants, des personnes âgées, des personnes souffrant de handicap, des membres de minorités ethniques ou religieuses, des victimes de conflits, d'absence de liberté d'opinion ou de discriminations, des réfugiés, migrants ou populations déplacées, des victimes de risques sanitaires, sismiques, climatiques, des sans-abris. Cette liste n'est pas exhaustive. Les actions qui sont seulement en projet ou qui n'ont pas encore eu de résultats évaluables ne sont pas éligibles.

Les pays du Sud considérés comme prioritaires sont mentionnés en annexe 2. Il s'agit de pays d'Asie, d'Afrique, d'Océanie, du Proche et du Moyen Orient, d'Amérique latine ou de la Caraïbe à faible revenu ou à revenu intermédiaire inférieur. L'Inde et l'Égypte, déjà distinguées par le Prix en 2020 et 2021, et certains pays où les conditions de mise en œuvre de la solidarité internationale ne sont pas réunies, ne figurent pas dans cette liste.

\* **Quelles sont les thématiques prioritaires pour cette 3<sup>ème</sup> édition ?**

Les 4 thématiques ont été choisies par les membres du jury des lycéens pour que le Prix contribue à répondre à ceux des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies qu'ils considèrent comme prioritaires.

- **Adaptation au changement climatique au bénéfice des populations les plus vulnérables aux dérèglements climatiques.**
- **Amélioration de l'accès aux soins et à la prévention des pandémies pour les populations les plus fragiles.**
- **Lutte pour la justice sociale et pour des institutions efficaces, notamment pour aider les populations spoliées de leurs droits et de leurs biens à faire face à l'adversité.**
- **Amélioration de l'accès à un travail décent pour réduire la pauvreté et les inégalités et permettre une alimentation saine.**

Des propositions dans ces 4 thématiques sont éligibles. Cette année, les lycéens souhaiteraient remettre l'une au moins des deux récompenses à une organisation présentant **une proposition dans le domaine du changement climatique**. Ceci est conditionné à la présence d'une au moins d'entre elles parmi celles qui seront présélectionnées sur la base des avis du comité d'experts.

\* **Quelles sont les conditions ?**

La proposition doit démontrer que l'action engagée dans la durée **a déjà abouti à des changements** au profit de populations exclues ou particulièrement vulnérables dans les domaines considérés comme prioritaires. Ces changements peuvent s'inscrire dans les sphères sociales et économiques (amélioration du « vivre bien », création d'emplois ou d'activités, par exemple), politiques et juridiques (reconnaissance de droits, par exemple),

environnementales (adoption de pratiques adaptées aux dérèglements climatiques, par exemple), éducatives, etc. Cette liste n'est pas exclusive.

Ces changements résultent d'un engagement commun entre une organisation française de solidarité internationale et une population bénéficiaire avec la nécessaire participation d'une organisation locale.

Un "cheminement de l'impact" ayant conduit à ces changements devra être présenté en détaillant la contribution de l'organisation qui répond à cet appel.

L'action doit se poursuivre en 2022 ou montrer que l'autonomie acquise grâce à ces changements ne justifie plus la collaboration avec l'organisation française. Dans ce cas, ce dernier point devra être documenté.

#### \* **Comment postuler ?**

Dans un premier temps, en remplissant **le formulaire** qui peut être téléchargé sur le site du prix et en l'envoyant **au plus tard le lundi 28 février 2022** par courriel à l'adresse suivante : [prix.jean-cassaigne@orange.fr](mailto:prix.jean-cassaigne@orange.fr)

Dans un deuxième temps pour les propositions présélectionnées, en préparant **un message vidéo** d'un(e) représentant(e) de la population concernée par cette action, qui puisse témoigner des changements apportés par cette action à la population visée grâce à l'engagement de l'organisation française.

#### \* **Comment sont évaluées les réponses ?**

Un comité d'experts français issus du monde de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'ingénierie du développement international (cf. annexe 3) est mobilisé pour évaluer chacune des propositions reçues. Ils sont bénévoles et s'engagent à signaler tout conflit d'intérêt qui pourrait intervenir dans le processus d'évaluation. Ils utilisent une grille d'évaluation identique. Deux avis sont obtenus et les résultats seront communiqués de façon anonyme aux postulants à leur demande.

Le résultat des expertises permet de présélectionner environ 5 propositions considérées comme robustes et répondant aux objectifs du prix.

Les propositions présélectionnées sont portées à la connaissance du jury des lycéens avec les messages vidéo des bénéficiaires du Sud. Ce jury est composé de 11 volontaires de classes de seconde, première et terminale du lycée Jean Cassaigne sélectionnés en novembre 2021 en fonction de leurs motivations.

#### Les responsables du projet

- Gilles Saint-Martin, président, association *Les amis de Monseigneur Cassaigne*
- Tiphaine de Chaptal, chargée de la pastorale, *Groupe Scolaire Jean Cassaigne*

Contact : [prix.jean-cassaigne@orange.fr](mailto:prix.jean-cassaigne@orange.fr)

## Annexe 1 - Calendrier 2021-2022

### \* **Novembre 2021**

- Sensibilisation des lycéens
- Lancement de l'appel à candidatures pour le jury des lycéens au sein du lycée Jean Cassaigne

### \* **Décembre 2021**

- Constitution du jury des lycéens 2021-2022 et 1<sup>ère</sup> réunion
- Validation des propositions des lycéens par le comité de gestion de la Fondation Jean Cassaigne
- Concertation préalable avec le comité d'experts

### ➤ **3 janvier 2022**

- Publication de l'appel à propositions

### \* **Janvier-février 2022**

- Sensibilisation des organisations et réponse aux questions
- Campagne de communication

### ➤ **28 février 2022**

- Clôture de l'appel à propositions

### \* **Mars 2022**

- Première analyse des propositions reçues sur des critères d'éligibilité
- Evaluation des dossiers par le comité d'experts

### \* **Avril 2022**

- Pré-sélection des propositions à soumettre à l'avis du jury des lycéens à partir des évaluations des experts
- Information des organisations ayant répondu à l'appel
- 2<sup>ème</sup> réunion du jury des lycéens pour présentation des dossiers à évaluer
- Accompagnement de l'évaluation par les professeurs référents

### \* **Début mai 2022**

- 3<sup>ème</sup> réunion du jury des lycéens pour choix final des gagnants du prix
- Communication sur le Prix et les lauréats 2022

### ➤ **20 mai 2022**

- Remise des prix (9 000 € + trophée et 3 000 €) aux organisations sélectionnées sur le site du lycée Jean Cassaigne à Mont de Marsan avec l'association *Les Amis de Mgr Cassaigne* et la Fondation Jean Cassaigne.

## Annexe 2 - Pays éligibles au Prix Jean Cassaigne 2021-2022

<b>Afrique Sub-Saharienne</b>	Angola	<b>Afrique du Nord et Moyen Orient</b>	Algérie
	Bénin		Maroc
	Burkina Faso		Territoires palestiniens
	Burundi		Syrie
	Cameroun		Tunisie
	Cap Vert		
	République Centrafrique	<b>Asie</b>	Bengladesh
	Comores		Birmanie
	République démo. du Congo		Boutan
	République du Congo		Cambodge
	Côte d'Ivoire		Indonésie
	Djibouti		Iran
	Érythrée		Laos
	Ethiopie		Mongolie
	Gambie		Népal
	Ghana		Pakistan
	Guinée	Philippines	
	Guinée-Bissau	Sri Lanka	
	Kenya	Timor-Leste	
	Lesotho	Vietnam	
	Libéria		
	Madagascar		
	Malawi		
	Mali	<b>Amérique latine et Caraïbe</b>	Belize
	Mauritanie		Bolivie
	Mozambique		Haiti
Niger	Honduras		
Nigeria	Nicaragua		
Ouganda	El Salvador		
Rwanda	Sao Tomé et Príncipe		
Sao Tome et Principe			
Sénégal	<b>Océanie</b>	Kiribati	
Sierra Leone		Micronésie	
Somalie		Papouasie Nouvelle	
Soudan		Guinée	
Sud Soudan		Iles Salomon	
Swaziland (Eswatini)		Samoa	
Tanzanie		Vanuatu	
Tchad			
Togo			
Zambie			
Zimbabwe			

Liste établie d'après les données de la Banque Mondiale consultées en décembre 2021. Cf. : <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups>

## Annexe 3 – Comité d'experts

(Liste provisoire. D'autres experts sont susceptibles d'être mobilisés)

- **Frédéric Apollin**, agro-économiste, directeur de l'ONG Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF)
- **Stéphanie Barral**, agronome, sociologue de l'agriculture et de l'environnement, chercheuse à l'INRA
- **Danielle Barret**, historienne, normalienne, évaluation de l'impact,
- **Fanny Chabrol**, socio-anthropologue en santé, chercheuse de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) au Centre Population et Développement (Ceped), Université de Paris/IRD.
- **Bernard Cornut**, énergie-changement climatique, géopolitique, spécialiste du moyen orient, ingénieur civil Génie rural, Eaux et Forêts
- **Hamidou Dia**, socio-anthropologue en éducation, chercheur de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) au Centre Population et Développement (Ceped), Université de Paris/IRD.
- **Jean-Jacques Gabas**, économiste, chercheur associé au CIRAD et maître de conférences à Sciences Po Paris.
- **Marie de Lattre-Gasquet**, économiste, chercheuse au Cirad en prospective et éthique, membre correspondant de l'Académie d'agriculture de France, membre du CA de la Fondation Marianiste.
- **Anne Le Naëlou**, sociologue du développement, maître de conférence, Institut d'études du développement de la Sorbonne – Université Paris 1 Panthéon Sorbonne